

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VIII - Numéro 16 Décembre 2018 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Prof. Abou SANGARÉ, Professeur des Universités
Dr. Donisongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr. Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr. Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr. Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr. Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr. Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

1. Le hobbitisme comme théorie de la démocratie, Adamou DILWANI.....	1
2. Nietzsche, penseur de la rumeur, Ndéné MBODJI.....	26
3. Ontologie heideggérienne de la mort et émergence de l’humanité mariale, Séverin YAPO.....	41
4. Horkheimer et la nostalgie de l’autre : du pessimisme certain à l’optimisme pratique, Gboméné Hilaire KANON.....	62
5. La société numérique : sens et questionnements, Simplice Yodé DION.....	78
6. La beauté du corps à l’épreuve de la chirurgie plastique : pour une (bio)éthique de l’esthétique du corps, Ouandé Armand REGNIMA.....	90
7. Enfant du couple, enfant voulu au Sud-Bénin. Le Droit de la mère procède-t-il d’un Matriarcat Résiduel ?, Gilles Expédit GOHY.....	106
8. Climbié de bernard belin Dadié : un récit entre subjectivité et objectivité, Levry Pierre Félix ZIRIMBA.....	141
9. Éthique et acceptions de l’eau dans les langues africaines : une approche cognitive, Guy KAUL	154
10. Le Mouloud de l’association « Ançardine » une opportunité de diversification de l’offre touristique de Bamako, Moussa dit Martin TESSOUGUE et Daouda KÉITA.....	175
11. Nouvelles démarches stratégiques pour le développement du continent africain en « pays chimériques », Sylla MAMADOU.....	197

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

Perspectives Philosophiques n°016, Quatrième trimestre 2018

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**NOUVELLES DÉMARCHES STRATÉGIQUES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CONTINENT AFRICAÏN
EN « PAYS CHIMÉRIQUES »**

Sylla MAMADOU

Université Félix HOUPHUET-BOIGNY d'Abidjan-Cocody (Côte d'Ivoire)
sylla87@gmail.com

Résumé :

Le continent africain est un enjeu stratégique pour les africains et pour le monde. Les Africains ont-ils aujourd'hui le choix de leur destin dans une vision de développement à long terme. La réponse à cette question est oui et elle est multi-dimensionnelle et nécessite une nouvelle stratégie de développement du continent Africain. Cette stratégie de développement devrait reposer sur la construction d'initiatives économiques permettant de mobiliser toutes les énergies et l'ensemble des capacités Africaines disponibles pour promouvoir des approches partenariales en direction d'un développement inclusif, d'un bien-être partagé. Cette nouvelle stratégie de développement du continent Africain doit répondre aux enjeux majeurs de socialiser les processus de développement, de sécuriser les ressources naturelles et d'en légitimer l'exploitation et la redistribution des revenus et des rentes au profit de toute la population. Une telle entreprise appelle nécessairement une forte implication du leadership africain et son acceptation de la participation collective de tous les acteurs (intellectuels, politiques, économiques, privés, publiques, ONG, diaspora) au service du développement et de la sécurité globale du continent. Trois éléments compléteront cette nouvelle stratégie : le premier élément est l'invitation et la considération de la diaspora comme un important acteur. Bien formée, elle est un contributeur important du PIB africain (De 40 milliards de dollars en 2010, les transferts de fonds « formels » opérés par les migrants africains par le biais de canaux bancaires classiques sont passés à au moins 60 milliards en 2016, selon la Banque mondiale, si l'on additionne les transferts faits vers l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne). La diaspora trouvera dans une telle dynamique stratégique une opportunité de participation à l'émergence de l'Afrique à travers ses diplômés, ses chercheurs en innovation et ses investisseurs pour construire des

collaborations privilégiées autour du développement de l'Afrique. Le second élément est l'évolution impérative des infrastructures Africaines par la mise en œuvre d'investissements importants publics et privés dans les infrastructures de production et de distribution d'électricité, d'eau et assainissement, de chemins de fer, de routes, d'internet, de téléphonie fixe et mobile, d'enseignement et recherche, de l'agriculture et de santé. Le troisième élément est la collaboration intra-Africaine pour mettre en œuvre des projets collaboratifs continentaux et assurer les complémentarités sociales, économiques et politiques entre les états Africains.

Mots clés : Afrique, enjeu, pays chimériques, stratégie, vision.

Abstract:

The African continent is a strategic issue for Africans and for the world. Today, Africans have the choice of their destiny in a vision of long-term development. The answer to this question is yes and it is multi-dimensional and requires a new development strategy of the African continent. This development strategy should be based on the construction of economic initiatives to mobilize all the energies and all African capacities available to promote partnership approaches towards inclusive development and shared well-being. This new development strategy for the African continent must address the major challenges of socializing development processes, securing natural resources and legitimizing the exploitation and redistribution of incomes and rents for the benefit of the entire population. Such an enterprise necessarily calls for a strong involvement of the African leadership and its acceptance of the collective participation of all actors (intellectuals, politicians, economic, private, public, NGOs, diaspora) in the service of development and global security of the continent. Three elements will complete this new strategy: the first element is the invitation and the consideration of the diaspora as an important actor. Well-trained, it is a major contributor to Africa's GDP (From \$ 40 billion in 2010, "formal" remittances by African migrants through traditional banking channels to at least \$ 60 billion in 2016, according to the World Bank, by adding transfers to North Africa and sub-Saharan Africa). The diaspora will find in such a dynamic strategic opportunity to participate in the emergence of Africa through its

graduates, researchers and innovation investors to build privileged collaborations around the development of Africa. The second element is the imperative evolution of African infrastructures through the implementation of significant public and private investments in the infrastructures of production and distribution of electricity, water and sanitation, railways, Internet, fixed and mobile telephony, education and research, agriculture and health. The third element is intra-African collaboration to implement continental collaborative projects and ensure social, economic and political complementarities between African states.

Keywords : Africa, chimerical countries, stake, strategy, vision.

Introduction

L'Afrique est un continent qui couvre 6% de la surface terrestre et 20% de la surface des terres émergées. La superficie est de 30415873 km² avec les îles. Ce qui en fait le troisième continent mondial si l'on compte l'Amérique comme un seul continent. Avec plus de 1,2 milliards d'habitants, l'Afrique est le deuxième continent le plus peuplé après l'Asie et représente 16,4% de la population mondiale en 2016. La population africaine va doubler d'ici à 2050 (environ 2,52 milliards) dont la moitié aura moins de 25 ans, selon les projections de l'ONU (2017). Le continent est considéré comme le berceau de l'humanité, là où sont apparus les ancêtres de l'homme, puis, il y a deux cents mille ans environ alors que l'Afrique est en parti inexistante dans les discussions internationales comme décideur.

De la vision purement utilitariste du développement (programmes d'ajustement structurel : PAS), au début des programmes correcteurs (dimensions sociales de l'ajustement : DSA), jusqu'à la nouvelle vision du développement centrée sur la réduction de la pauvreté (cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté : CSLP), jamais les politiques publiques parrainées par la Banque mondiale et le FMI ne se sont préoccupées du fossé, pourtant manifeste, séparant les orientations de politiques et les réalités des pays d'Afrique [1].

Pour échapper progressivement aux exigences des bailleurs de fonds, les pays africains disposent aujourd'hui d'une série d'options, en plus de leurs

ressources nationales, de l'argent envoyé par la diaspora et de l'aide étrangère, pour financer leurs investissements. Des défis persistent toutefois, en particulier en ce qui concerne les stratégies de transformations structurelles susceptibles de créer plus d'emplois et de réduire la pauvreté. Celles-ci doivent impérativement renforcer l'investissement dans l'agriculture et y développer des chaînes de valeur qui permettront de dynamiser le secteur manufacturier moderne et les services.

La diversification économique est donc essentielle pour la résolution des problèmes du continent, ceci compte tenu notamment de la situation démographique qui pose des défis. La première priorité est d'adopter des stratégies de croissance visant à absorber la main-d'œuvre. Une deuxième priorité est d'investir dans le capital humain, en particulier dans le développement des compétences entrepreneuriales des jeunes, afin de faciliter la transition vers des secteurs modernes à haute productivité [2].

Pour mettre en œuvre une stratégie de développement du continent Africain, nous préconisons la mise en place d'un ensemble des réformes structurelles permettant de définir des nouvelles perspectives de développement pour le continent africain en « pays chimériques¹ ». Ces réformes structurelles peuvent comprendre : (I) La réduction des dépenses publiques pour réduire les déficits budgétaires des états. (II) La modération des rigidités des contrôles des prix pour mieux lutter contre les pénuries et le commerce parallèle. (III) La limitation des entraves aux échanges internationaux par la réduction des droits de douane et un meilleur contingentement des licences d'importation. (IV) Desserrer les limitations de la masse monétaire et des crédits à l'économie et réduire les taux d'intérêts élevés pour favoriser l'investissement et l'initiative économique. (V) La promotion des cultures vivrières au même titre que la promotion des exportations pour assurer un équilibre entre l'obtention des devises et subvenir aux besoins des populations. (VI) L'encouragement du secteur privé par la création d'un environnement juridique favorable à l'essor des entreprises. (VII) La mise en place de politiques favorisant les échanges humains, économiques et culturelles sud-sud.

De ce fait, il est indispensable de favoriser le commerce régional, d'apporter un appui à l'exportation et aux petites et moyennes entreprises pour créer une classe moyenne locale, vecteur essentiel de tout processus de développement. Il s'agit de combattre les forces destructrices de la mondialisation en donnant une priorité absolue au développement économique autocentré dans un cadre régional. C'est une condition indispensable pour faire face, avec quelque succès, aux iniquités créées par les marchés internationaux via le pillage des pays du Tiers monde par les pays du Nord, par le biais du colonialisme, du libre-échange (ou de "l'échange inégal" [4]) et de l'impérialisme des firmes multinationales. Dans ce registre, les pays africains doivent souligner leur volonté d'évoluer vers une véritable communauté économique. Il est nécessaire qu'ils adoptent un front uni sur les questions d'économie mondiale et qu'ils donnent la priorité à l'intégration économique interne tout en renforçant leurs liens avec leurs principaux partenaires commerciaux du Sud pour contrebalancer les rapports inégaux en termes d'échange, endettement et transferts de technologies qu'ils entretiennent avec les pays du Nord. Les pays africains auront à cœur de reprendre le contrôle de leurs ressources naturelles dont les réserves doivent servir de garantie à leurs emprunts, de préférence par le biais de la confédération panafricaine des producteurs de matières premières.

L'Afrique a été l'un de ces territoires, inspectés et exploités par les européens, les asiatiques, les américains afin de réaliser les défis qui s'imposaient à eux. Mais depuis l'avènement des indépendances, les pays africains prennent une part active aux relations internationales. Une manière de s'inscrire dans le jeu des relations géopolitiques de définition des défis à relever et d'aller, comme les autres Etats, à la conquête des objets et situations favorables à permettre la réalisation des objectifs fondamentaux de développement (Hugon, 2007). Le contexte actuel de développement regorge de la situation ou d'objet mettant en jeu des acteurs des plus divers. Le monde est en plein processus alchimique où les liaisons néologiques des plus impensables, s'établissent autour des situations ou objets vitaux pour la sauvegarde de la paix et le maintien de la stabilité des Etats.

Le monde d'aujourd'hui est bien difficile à déterminer. Difficulté qui ne saurait résister au recours à quelques acteurs que sont : Gazano (2001) ; Millet (2005) ; Stiglitz (2002) ; Ki-Zerbo (2007), etc. Tout en évitant le concept de monde contemporain, on s'accorderait toutefois, sur celui de monde d'aujourd'hui qui prend comme limites temporelles la période allant de la fin de l'ordre bipolaire jusqu'à nos jours. Le monde est caractérisé par le déclin du bloc soviétique ou socialiste, l'internationalisation des relations étatiques avec, à la clef, l'accroissement des multinationales, le développement des technologies de l'information, de la communication et de la production ; la réorganisation des valeurs démocratiques capitalistes, économiques, culturelles, le développement du terrorisme. C'est dans ce monde d'aujourd'hui que l'Afrique est appelée à opérer son développement. Celui de garantir tout le droit de s'exprimer et de vivre librement à ses populations, que de leur assurer le minimum social commun.

Cependant comment s'y prendre ? L'objet de cette recherche est d'élucider de nouvelles visions pour le développement de pays d'Afrique. La question centrale de cette problématique se décline comme suit : quelles nouvelles démarches stratégiques de développement pour le continent africain en « pays chimériques » ?

En effet, là où l'on a tout en abondance et où la vie est facile résume bien le rêve des immigrants pour l'Europe (l'eldorado).

1. La démarche stratégique de développement pour l'Afrique doit veiller strictement au règlement des cotisations des Etats membres

Il est indispensable de donner l'habilitation à l'union africaine (UA) de prélever à la source les cotisations de ses membres au budget communautaire, à partir de leurs recettes d'exportation. A cet égard, la tolérance zéro devra être de mise pour décourager les arriérés de cotisations. C'est à la fois le signe et la garantie sur lesquels s'appuieront les marchés financiers pour juger du sérieux et de la solvabilité de l'Union Africain et de ses membres qui pourront alors et dans les meilleures conditions, émettre des bons et obligations sur les marchés boursiers en Afrique et dans le reste du monde.

Enfin, l'Union Africaine devra aussi promouvoir par le biais de ses publications et de ses audits, la culture d'un comportement plus responsable de ses membres en matière de dépenses étatiques. Il est, par exemple, particulièrement révoltant de constater l'usage proprement inqualifiable que font certains chefs d'Etat des deniers publics pour, plupart du temps, satisfaire leur confort personnel sans qu'ils ne profitent, de quelque manière que ce soit, à leurs populations, témoins ces dépenses de prestige portant sur l'acquisition et l'entretien de parcs automobiles démesurés et d'avions qui constituent, à l'échelle des économies locales, de véritables gouffres financiers. Il est donc primordial que les pays membres de l'Union Africaine (UA) fassent preuve d'une gestion budgétaire rigoureuse et unifiée.

2. Les stratégies de mise à niveau des économies africaines à des niveaux de développement compatible entre eux

L'Union Africaine devra disposer de fonds structureaux qui serviront à placer les économies africaines à des niveaux de développement compatibles. C'est l'usage de ce type de fonds au sein de l'Union Européenne (UE) qui a permis d'aligner les petites économies d'Islande, d'Espagne ou du Portugal sur celles plus grandes de l'Allemagne, de la France et de la Grande Bretagne.

Par ailleurs, des mesures de contrôle des mouvements de capitaux et d'échange doivent être mises en place pour contrecarrer leur fuite massive qui fait des pays d'Afrique des créditeurs nets par rapport au reste du monde, dès l'instant que le montant des capitaux détenus à l'étranger par les différents acteurs opérant en Afrique, dépasse le montant total des dettes accumulées par les pays concernés.

Chaque fois que cela s'avère nécessaire, les pays doivent avoir recours à des mesures protectionnistes pour aider les producteurs africains à se préserver de la concurrence extérieure. Dans cette même dynamique, des politiques de subventions et de soutien doivent être mises en place pour les secteurs clefs de l'éducation, de la santé, de la production vivrière, de l'industrie, de l'habitat, et de la recherche scientifique.

Toute nouvelle stratégie de développement devrait également reposer sur une volonté de faire front au marché en exigeant des entreprises étrangères l'élaboration de partenariats qui favorisent la formation et les transferts de technologies afin d'ajouter de la valeur à la production locale et créer ainsi pour les producteurs locaux, les conditions requises pour faire face à la concurrence.

3. Les stratégies de réglementation des investissements étrangers

Il est nécessaire de créer une réglementation des investissements étrangers au service exclusif des économies locales de manière à ce que les secteurs clefs demeurent sous contrôle étatique. C'est faute d'avoir poursuivi ces objectifs que le secteur textile, délivré à la concurrence des importations chinoises, est tombé en faillite au Nigeria, au Cameroun, en Afrique du Sud et en Zambie. De même, les investissements massifs sur la recherche et l'ouverture des nouvelles mines et des nouveaux gisements qui alimentent, en grande partie, le boom des matières premières depuis 2004, provoqueront tôt ou tard une stabilisation, voire un retournement des prix des produits miniers, du pétrole, de l'or et du platine, valeurs refuges par excellence par les spéculateurs, si les décideurs africains ne profitent pas de l'embellie générale des cours pour moderniser et diversifier leurs économies.

L'union Africaine devra encourager ses Etats membre à promulguer des lois permettant de faire recapitaliser les sociétés publiques bradées aux firmes privées étrangères en vue de reprendre le contrôle. Un autre objectif à signer à cette augmentation des capitaux consisterait à réserver une partie des actions à émettre aux investissements nationaux¹.

Il est nécessaire d'envisager une réforme de la notion d'« aide » qui, comme nous l'avons vu, sous forme actuelle, n'est rien d'autre qu'une industrie permettant à l'occident de prendre en otage les pays africains constamment maintenus sous perfusion, à seule fin de servir ses intérêts. Cette industrie de l'aide permet aussi au FMI et à la banque mondiale d'engranger des profits et

¹ Il s'agit de se réapproprier le patrimoine national dévoyé, comme l'ont fait par exemple Hugo Chavez au Venezuela et Evo Morales en Bolivie.

réerves qu'ils recyclent pour financer des programmes de prêts qui ne sont ni économiquement viables ni financièrement justifiés, privilège qu'ils tirent de leurs prérogatives prêteuses de dernier recours des Etats africains. Cette position dominante est renforcée, comme nous l'avons vu, par le fait que ces derniers ne peuvent accéder à aucun autre crédit auprès des organismes de crédits occidentaux sans l'approbation préalable de ces institutions. Les populations, constamment saignées à blanc par le service des dettes généré par cette « aide », n'en tirent aucun avantage.

Les analyses convergent pour prédire que l'impact de la crise mondiale en Afrique se fera particulièrement ressentir sur l'aide publique au développement dont le volume risque de diminuer, compte tenu des restrictions budgétaires opérées dans les principaux pays avancés. Une telle perspective serait plutôt une occasion inattendue pour l'Afrique de se guérir de son accoutumance à la politique d'« aide ». Elle justifie, à tout le moins, la justesse du propos que suggère l'aphorisme : « A quelque chose malheur est bon. » dans la configuration économique mondiale en gestation, l'investissement productif et le commerce équitable doivent être privilégiés dans les programmes de développement.

4. Les stratégies de développement du microcrédit pour une revalorisation du secteur dit informel en Afrique

Une autre voie intéressante de développement devra être examinée. Il s'agirait d'allouer massivement des microcrédits aux opérateurs du secteur informel pour valoriser, moderniser et dynamiser leurs activités dans la croisade menée contre la pauvreté.

Les ressources naturelles dont regorge l'Afrique, loin de constituer une bénédiction, semblent, au contraire, engendrer la malédiction. En effet, c'est l'unique secteur qui trouve grâce aux yeux des investisseurs étrangers. Les investissements privés qui y ont été effectués ne sont malheureusement créateurs ni d'emplois ni de valeur ajoutée d'où le nombre important de chômeurs. Dans un pays comme la Côte-d'Ivoire, par exemple, sur une population de 24344321 d'habitants, seulement 300000 emplois sont

répertoriés dans l'ensemble des secteurs publics et privé. Les jeunes n'ont alors d'autre choix que de se battre sur le secteur informel qui représente 93,9% des emplois.

Dans l'approche économique traditionnelle, les politiques publiques s'intéressent avant tout au secteur formel, considéré comme la clef de voûte du dynamisme économique et comme l'aune à laquelle l'efficacité doit être mesurée. Elles tendent ainsi à marginaliser le secteur informel et ce, en dépit du fait qu'en Afrique subsaharienne, plus de 90% de la population active travaille dans ce secteur tandis que 75% des commerçants en sont issus. L'informel représente 31% et 95% des emplois générés respectivement en Afrique du Sud et au Bénin, et contribue entre 30% et 60% à la formation de leur produit intérieur brut (PIB). Au Cameroun, 90% des emplois sont informels, 5% dans les entreprises du secteur formel et 5% également dans l'administration.

L'importance de l'informel sur le continent africain est d'abord liée à la crise qui affecte le secteur agricole. En effet, l'exode rural massif pousse vers les marges des villes une population non qualifiée. C'est par l'espace informel que celle-ci entre sur le marché du travail et c'est donc là que résident les ressources de productivité de l'Afrique. L'informel constitue, par la force des choses, le socle de l'activité économique dans les pays pauvres et joue un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants. Ce secteur contribue aussi au développement de la capacité productive, à l'innovation, à la création d'entreprises et à l'alimentation de l'économie formelle en intrants essentiels². Il est possible de le dynamiser au moyen d'une formation professionnelle adaptée aux besoins spécifiques qu'il requiert. Cela permettra de structurer l'apprentissage traditionnel en vue d'une reconnaissance officielle des compétences acquises. Ne disposant pas des garanties requises, les entrepreneurs et les artisans du secteur informel n'ont pas accès aux prêts bancaires classiques. Les seuls financements auxquels ils peuvent avoir recours proviennent des institutions de microfinance qui leur

² Il faut voir dans le secteur informel un réservoir d'initiatives fondées sur la micro entreprise, une dynamique autonome de construction de capacités et de savoir-faire professionnels.

octroient des prêts de faibles montants. Le microcrédit se pratique essentiellement dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets favorisant l'activité et la création de richesse. Les pays développés ou en transition l'utilisent aussi mais, dans une plus faible proportion. Selon la banque mondiale, « le microcrédit consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique un crédit de faible montant pour aider à s'engager dans des activités productives. » La microfinance offre également l'occasion de conduire des actions de formation, notamment en matière de développement communautaire et de gestion d'entreprise. Mais au-delà du simple aspect financier, les programmes de microcrédit ont un impact sur le développement local.

En effet, en touchant des secteurs aussi divers que l'agriculture (groupement villageois, coopératives paysannes, organisations professionnelles agricoles). L'artisanat, le financement de l'économie sociale (mutuelles d'épargne et crédit, banques villageoises). La protection sociale (mutuelles de santé, caisse de santé primaire), ils contribuent à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, aux soins de santé, aux services de planification familiale et à l'eau potable.

Ainsi, plutôt que d'être perçu comme une poche de pauvreté coexistant avec un secteur formel dynamique. L'exercice d'une activité informelle apparaît, notamment pour les jeunes, comme l'unique possibilité d'exercer une activité économique, de valoriser leur savoir-faire et de continuer à se développer. Il apparaît donc essentiel d'accroître l'effort consacré aux politiques de dynamisation du secteur informel et à l'éducation de ses opérateurs qui ont généralement quitté trop tôt le système éducatif. Le but est d'accroître le rendement des investissements dans ce secteur et de fournir des voies alternatives de développement.

Les Etats africains doivent désormais prendre conscience que la modernisation de l'informel et son insertion dans l'économie moderne est outil majeur de développement. Il permettra, en effet, d'élargir l'assiette fiscale, de réduire la disproportion entre le nombre de diplômés des universités

africaines et offres d'emplois, en freinant du même coup le processus appauvrissant de la fuite des cerveaux. La richesse et la créativité devront se mettre au service de la lutte contre la pauvreté.

Le secteur informel pourra jouer dans l'économie africaine le rôle qui avait été celui des détenteurs de petites et moyennes entreprises dans l'Europe d'après-guerre et des entreprises familiale en Italie. Ce sont ces unités de production de biens et de services, financées par des crédits à très bon marché qui sont devenues, pour certaines d'entre elles, les multinationales d'aujourd'hui.

5. La diaspora africaine à la rescousse du développement de leur continent

Les transferts (envois) d'argent des migrants africains représentent avec l'aide publique au développement, les sources de financement les plus importantes dont disposent les pays d'Afrique pour financer leurs économies. Toutes les études dont celle conduite par la banque africaine de développement sur les transferts de migrants à la demande du comité interministériel de la coopération internationale et du développement de la France, en 2008, démontrent l'importance de ces transferts. Une enquête, commandée par le fonds international de développement agricole (FIDA) dont le siège est à Rome, indique que plus de 30 millions d'individus, vivant hors de leur pays d'origine, versent un montant annuel de plus de 40 milliards de dollars à leur famille et à la collectivité de leur pays d'origine.

Pour les pays de l'Afrique subsaharienne, les envois de fonds sont passés, selon la banque mondiale de 3,1 milliards en 1995 à 18,5 milliards en 2007, ce qui représente entre 9% et 24% du PIB et 80-750% de l'APD [22].

Dans le marché des transferts, le comportement des migrants est lié avant tout aux réglementations et à la qualité en termes de délais, coûts, sécurité et accessibilité des produits et des services offerts par les banques, les sociétés de transfert d'argent, les institutions de microfinance et les agents informels. On distingue à cet égard trois stratégies en Afrique.

5.1. La stratégie des pays anglophones

Elle s'attache à libérer le marché des transferts en faisant jouer la concurrence en assouplissant les contraintes de réglementation pour les agents non-bancaires, en offrant des incitations financières, en favorisant l'innovation technique et financière et encourageant les acteurs du marché à collaborer. Cette approche adoptée également par l'Italie, contribue à réduire les coûts et à augmenter le volume général des fonds pour les bénéficiaires.

L'approche hispanique privilégie la participation des migrants en leur offrant, à la fois pour le pays d'origine et pour le pays d'accueil, une gamme de produit spécifique à leur besoin et des commissions faible. Cette démarche, très développée au Maroc et dans le monde hispanophone, s'illustre par la politique du taux des commissions zéro, inaugurée par la banque espagnole Santander et par son homologue marocaine, Attijariwafa Bank.

L'approche des pays francophones repose sur deux types de monopoles. Le premier est détenu par la société western qui contrôle jusqu'à 90% du volume total des transferts dans les 15 pays membres de la zone franc. Pour les transferts en direction de ces pays, Western Union prend une commission qui s'élève jusqu'à 25%, alors que la norme moyenne mondiale s'élève à 5%, et cette société a exigé que les pays de la zone franc signe des contrats d'exclusivité, empêchant, de ce fait les bureaux d'échange, les bureaux de poste et les institutions de microfinance d'effectuer des transferts d'argent.

Le deuxième monopole s'exerce sur le secteur bancaire. La France a un droit de veto au conseil d'administration de deux banques centrales de la zone franc, tandis que deux banques commerciale française, BNP-Paribas et la société générale exercent un quasi-monopole sur les programmes de prêt, fondés principalement sur les financements commerciaux a courte terme et sur les besoins de gouvernement, des sociétés publique et privé et de l'élite. Toutes les autres banques locales ont adopté la même approche, rendant l'accès des services financiers plus difficile aux ménages et aux entrepreneurs.

Malgré le nombre croissant d'envoi effectué depuis l'Italie, l'Espagne et les Etats Unis, la plus grande part des fonds, en termes absolu, provient toujours de la France. La banque d'investissement de la diaspora africaine pratiquera une politique de réduction des commissions à l'instar du groupement Attijariwafa Santander, en pointe en termes d'innovations au Maroc où il ne prélève aucune charge sur les transferts. De même, la banque de la diaspora s'attachera à poursuivre cette politique de commission zéro, associée à l'offre d'une large gamme de produits et des services à tractifs et rentables, et à un vaste réseau de représentation en France, en Europe, aux Etats Unis et en Afrique. Une stratégie qui, à terme, devra lui permettre de capturer, non seulement le volume le plus important des flux, mais surtout les dépôts à moyen et long terme des résidents africains à l'étranger. Le but poursuivi par la banque sera de conduire à terme, les autres acteurs à baisser sensiblement les prix de leurs prestations. Une réduction drastique des coûts de transfert contribuera à une grande bancarisation des populations, à l'insertion de l'informel dans le réseau bancaire, et in fine, à un plus grand éventail d'opérations et de profits pour tous intéressés : les actionnaires, les pays, les banques, les sociétés de transfert d'argent, la clientèle et le marché. Il est légitime d'explorer toutes les voies pour apporter du bien-être à populations africaines.

L'apport de la diaspora africaine doit être un apport financier suivi de bon projet et un apport dans l'aide à l'enseignement et à la formation aux différents états africains. Aussi, on doit pouvoir identifier, contacter et surtout considérer les africains de la diaspora dans tous les domaines d'activités. Mais également, mettre l'accent sur la formation et le besoin de qualification en Afrique est une nécessité d'une mise en place pour assoir les stratégies de développement et attirer les investissements. D'où, la stratégie de développement impliquera un besoin de qualification sur le continent Africain pour une intégration des formations régionales.

5.2. Favoriser un développement respectueux de l'environnement

La pollution a été multipliée par trois ou quatre à l'échelle mondiale au cours des dernières décennies. L'impact des activités humaines sur les transformations environnementales de notre planète n'est plus à démontrer. Il

a fait l'objet d'une multitude d'études scientifiques et même de rapports d'évaluation à l'intention des gouvernements.

Les émissions de gaz carbonique qui sont à l'origine du réchauffement climatique résultent, en grande partie, du modèle de développement de l'occident basé sur l'exploitation démesurée des ressources naturelles du patrimoine mondial. Objectif ultime de la démarche d'Alcljore, ainsi que celui de tous ceux qui, comme lui, se soucient de l'avenir de la planète, réside dans la restauration d'une intégrité écologique mondiale. D'où, la nécessité de promouvoir de nouvelles sources d'énergies propres hydraulique, solaire, éolienne, etc. dans tous les domaines d'activités humaines.

Dans cette optique, la politique énergétique des pays revêt une importance cruciale. S'agissant de l'Afrique noire, il convient de noter la richesse de la région en énergie hydraulique comme le décrivait, en 1974, Cheikk Anta Diop, dans un ouvrage prémonitoire à bien des égards et d'une actualité surprenante. Les réserves d'énergie hydraulique du continent, estimées à des milliers de milliards de kilowatt/heure, représentent environ la moitié des réserves mondiales.

Le continent africain a des projets d'infrastructures, comme celui du transport, des routes, des ponts et ferroviaire qui vont gagner en importance. Le cabinet Deloitte and touch a indiqué que le nombre de projets évalués à plus de 50 millions de dollars a progressé de +5,9% par rapport à 2016, témoignant de l'essor des investissements d'infrastructures en Afrique. Ces projets constituent aujourd'hui la part la plus grande des investissements dans le développement des nouvelles infrastructures en Afrique. Il s'agit d'une tendance qui trouve son fondement dans le besoin de plus en plus pressant d'intégration commerciale sur le continent. La raison pour laquelle les projets de transports sont plus nombreux que les autres et représentent une valeur supérieure est que les pays veulent augmenter la connectivité à l'intérieur comme à l'extérieur de leur frontière s'est expliqué J.P Labuschagne (directeur du conseil sur les projets d'infrastructures et d'investissements au sein du cabinet Deloitte and touch).

Les pays africains n'évoluent plus dans la démarche coloniale selon laquelle le développement des routes et chemins de fer s'effectuait pour exporter des matières premières vers les métropoles européennes. Les pays africains doivent désormais établir des capacités de transport qui leurs permettent de commencer davantage à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

Cela contribuera à renforcer le commerce régional et facilitera la conduite des affaires en Afrique.

5.3. La solution à l'illégalité des dettes multinationales

Les pratiques des institutions financières internationales (IFI) conduisent à l'accumulation d'un volume de dettes énorme, en accroissement continu, dont le service et le remboursement échoient aux populations les plus démunies du monde, lesquelles sont ainsi pillées par leurs gouvernants et dévalisées par leurs prêteurs. Cela pose, au plan légal, le problème de la qualification de ces dettes considérées comme publiques alors qu'elles relèvent, en réalité de personnes morales et physiques.

En effet, le remboursement des sommes empruntées par les pays africains, au lieu d'échoir, comme il se devrait, aux individus ou aux entreprises privées ou publiques qui en sont les vrais détenteurs, sont indûment réclamées à des populations qui n'en ont tiré aucun profit. La question de l'annulation de la dette africaine a mobilisé toutes les énergies ces dernières années dans un élan humanitaire louable. Mais, la résolution du problème de la dette africaine ne peut être que d'ordre juridique. Le combat relatif à son annulation doit être mené devant une instance d'arbitrage. La base juridique d'une telle action repose sur les dispositions des accords de prêts en cas de litige, car il ne s'agit de rien d'autre que cela.

L'emprunt procède d'une transaction financière entre deux ou plusieurs parties. Mais, si cette transaction est préjudiciable à l'une des parties, celle qui a été dupée peut et doit recourir à la justice pour demander réparation. Il est vrai que cette approche du problème peut paraître relever de l'utopie dans l'ère de la mondialisation où justice et équité sont administrées par une

communauté dite internationale pour laquelle la raison du plus fort tient lieu de jurisprudence et l'humanitaire de caution morale.

S'agissant de la dette africaine, il est important de définir le contexte, les modalités et les mécanismes qui en sont à l'origine pour rendre intelligible le recours à une instance d'arbitrage légitime pour sa résolution. A cet égard, il faut rappeler que les pays d'Afrique subsaharienne n'ont pas accès au marché des capitaux. La raison en est simple : ils ne disposent pas du sésame qui leur permettrait de s'endetter sur les places financières du monde et d'utiliser les sommes empruntées de la manière qui leur semble la plus appropriée. Ce sont des agences privées qui détiennent le pouvoir exclusif de décerner ce sésame, une évaluation du degré de solvabilité d'un emprunteur, connue sous la dénomination de rating (est délivré sous forme de lettres alphabétiques par des agences privées de notation financière).

Mais, paradoxalement, en dépit de leur soi-disant insolvabilité, il est permis aux pays africains d'avoir recours aux pays industrialisés ou aux institutions qu'ils contrôlent, pour mobiliser des prêts en vue de financer leur développement.

Ces prêts portent l'appellation d'« aide » bilatérale quand ils sont accordés par des pays et multilatérale quand ils sont octroyés par le FMI, la banque mondiale ou la banque africaine de développement qui jouent les intermédiaires entre les pays Afrique au Sud du Sahara et le marché des capitaux. Ce rapport de force qui leur est favorable permet à ces bailleurs de fonds de prélever pour cette intermédiaire non seulement des bénéfices avec lesquels ils se constituent des réserves d'or et monnaies, mais également d'exercer un contrôle total sur les politiques de développement des pays et sur l'usage qu'ils doivent faire des prêts qui leur sont accordés. Ils choisissent ainsi les projets et programmes qui doivent au mieux, selon eux, former la trame de leurs activités économiques. Ils les évaluent selon leurs propres critères. C'est encore ces bailleurs de fonds qui les jugent opportuns car rentables, c'est-à-dire en mesure de générer des revenus courant les remboursements des prêts mais permettant également aux pays créanciers, par les surplus financiers induits, d'investir dans l'éducation, la production

vivrière, la santé, le logement, la sécurité, les infrastructures, l'industrialisation, etc.

Conclusion

L'échec des modèles de développement occidentaux en Afrique s'explique en partie par le manque d'intégration du matérialisme dans sa pensée. Le développement que les africains se doivent d'initier doit être en accord avec leur patrimoine anthropologique. Il est grand temps que l'occident réalise que la construction de l'Afrique servirait ses propres intérêts, comme la reconstruction de l'Europe d'après-guerre avait servi les intérêts des Etats-Unis. Sur ce sujet, Anne-Cécile Robert, journaliste au monde diplomatique, développe dans son livre *l'Afrique au secours de l'occident*, l'idée selon laquelle non seulement le développement de l'Afrique servirait la croissance économique de l'occident, mais que cette dernière tirerait grand intérêt à s'approprier une part de la culture africaine pour corriger les dérives d'une société devenue inhumaine basée sur la seule productivité au détriment de l'être humain. L'environnement économique dans la région est favorable à une révision radicale des stratégies de développement, étant donné que les conditions requises pour une industrialisation florissante sont remplies, à savoir : des taux de profit élevés, une sécurité des investissements et une main d'œuvre qualifiée.

La construction de l'Afrique en « pays chimériques », peut donner naissance à des dizaines des millions d'emplois dont le monde a besoin dans les décennies à venir pour restaurer ses équilibres. Cet objectif doit constituer les fondations d'un réel partenariat entre l'union africaine, ses états membres et la communauté internationale. Ce partenariat doit reposer sur une appropriation africaine, authentique et non de façade, de ses nouvelles démarches stratégiques de développement. Les populations noires qui avoisineront le milliard d'individu dans seize années à venir, ne saurait être exclu du système de production et de la distribution mondiale essentiellement conditionné par une production de masse dont une consommation à grande échelle.

Aussi, est-il grand temps que, les africains se libèrent de leur aliénation, mettant fin à leurs divisions et valorisant l'entrepreneuriat. Des exemples

historiques nous ont relevés que les peuples martyrisés et disséminés à travers le monde, ont retrouvé des raisons d'espérer, tant était profondément encre en eux la foi en un grand destin commun appelle la participation de tous. Cela procède d'une noble attitude morale qui les honorent et que les africains gagneraient à méditer pour être un jour, à leur tour, en mesure de pouvoir s'appliquer leur propre triptyque, à savoir : leur terre d'adoption, leur négritude et l'Afrique mère.

La crise actuelle du système capitaliste offre à l'Afrique l'opportunité. Le tout est de savoir si nous même africains et africaines, voulons les saisir et nous en servir. Il est à craindre qu'une bonne partie des élites politiques, intellectuelles et les milieux d'affaires ne le veulent. Les crises, financière, économique, alimentaires ou climatique font rarement l'objet de débat de fond, de manière à outiller les citoyens et à les impliquer dans la recherche de solutions durables parce que justes et responsables. L'Afrique, pour survivre et vivre librement, doit de nouveau renouer avec la pensée critique, la capacité d'indignation et de mobilisation dont elle a su faire preuve dans le cadre des luttes de libération nationale. Les arguments et les réponses que nous proposons, dans des domaines économique, social, culturel et politique sont autant d'éléments nécessaires dans la réflexion prospective et nouvelles démarches stratégiques de développement pour le continent Africain sur les quarante années à venir en « pays chimériques » d'où, le modèle de développement imposé par l'occident est certes en cause, mais peut-on exonérer les élites africaines de toute responsabilité dans l'aggravation de la pauvreté et de la violence qui entrave l'énergie créatrice de tant de citoyens du continent africain. Donc, à partir d'un diagnostic lucide, nous pouvons proposer un large éventail de solutions novatrices qui permettront aux africains de prendre en main leur propre développement afin de se transformer en « pays chimériques ». L'Afrique peut et doit se réveiller pour se réapproprier aussi son identité mise à mal par des siècles de domination.

Références bibliographiques

[1] Ahmed Ould Amar, Amélioration des méthodes ou réforme politique ? Afrique contemporaine 2003/4 (n° 208).

[2] Banque africaine de développement 2018, Perspectives économiques en Afrique 2018.

[3] Titre de l'essai d'Arghiri Emmanuel, publié en 1969.

[4] Nouveau rapport 2017 sur les tendances de la construction en Afrique, le cabinet Deloitte and touch.

[5] Lattes, J-C., 2007, « Le système est aveugle à toute autre considération que le profit » Muhammad Yunus, in le mode 2, 25 Avril.

[6] Neeta Lal, 2007, « Après le microcrédit, la micro-business school », courrier international et Asia sentinel (Inde), 17 Octobre.

[7] Banque africaine de développement, 2008, « les transferts de fonds des migrants, enjeu de développement ».

[8] Bulletin de la banque de France, 2008, « Les transferts de revenus des migrants : quel impact sur le développement économique et financier des pays d'Afrique subsaharienne ? » n°173 Mai-Juin.

[9] Banque mondiale (2006). « Economie implications of remittances and migration » : [http : // econ.worldbank.org](http://econ.worldbank.org).

[10] Cheikh Anta Diop, 2008, *Les fondements économiques et culturels d'un Etat Fédéral d'Afrique noire*, Paris, Présence africaine.

[11] Principaux organismes de rating-standard poors, Moody's et fitch.

[12] Ibrahim Warde, C.F., 1997, « Ces puissantes officines qui notent les Etats » le monde diplomatique, Février.

[13] Le Monde, 10 Novembre 2002.

[14] Wole Soyinka, 1995, *The burden of money, the muse of forgiveness*, Oxford University Press.

[15] Thomas Malhus (1766-1834).

[16] HSBC'S World economic Watch, 11 Octobre 2001, rapport fondé sur des données fournies par le bureau d'analyse économique des Etats-Unis.

[17] The independent, 24 Octobre 2000.

[18] Gazano, A., 2001, *Les relations internationales*, Paris, Gualino.

[19] Millet D., 2005, *L'Afrique sans dette*, Liège et Paris, CADTM et Syllepse.

[20] Stiglitz J. E., 2002, *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

[21] Ki-Zerbo J., 2007, *Itinéraire d'un intellectuel africain au XXe siècle*, Paris, Editions L'Harmattan, 196 p.

[22] [https://lematin.ma/journal/2010/Opinions--et-Debat de la diaspora-africaine-a-la-rescousse/126987.html](https://lematin.ma/journal/2010/Opinions--et-Debat%20de%20la%20diaspora-africaine-a-la-rescousse/126987.html).